

Amherst, le 14 avril 2025

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 14^e jour du mois d'avril 2025 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal
Caroline Champoux
Yves Duval

Daniel Lampron
Robert Laperrière
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS
597-25, 598-25, 599-25 ET 600-25

Compte tenu que, malgré l'affichage des avis publics annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation sur les projets de règlements, seulement trois personnes étaient présente et que lesdits projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, le conseil décide de reporter cette assemblée au 12 mai 2025 à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 14 avril 2025

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 10 mars 2025**
 - 3.1 Résolutions numéros 037.03.2025 À 065.03.2025 inclusivement pour la séance ordinaire du 10 mars 2025
4. **Ratification des déboursés pour le mois de mars 2025**
 - 4.1 Déboursés du 01-03-2025 au 31-03-2025 pour un montant total de 400 138.49 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 61 028.13 \$.
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
 - 6.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 601-25 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin de Rockway-Valley
 - 6.2 Protocole d'entente de financement – ICI Vendée
 - 6.3 Dépôt de la liste de destruction des archives

- 6.4 Taxes impayées – Envoi de dossiers au procureur
 - 6.5 Résolution de félicitation
 - 6.6 Appui à la journée internationale contre l’homophobie et la transphobie
 - 6.7 Octroi de mandat – Acte de servitude
 - 6.8 Abolition du programme RénoRégion
 - 6.9 Appui à la Ville de Blainville
 - 6.10 Ressources humaines – Embauche d’un coordonnateur adjoint aux travaux publics
- 7. Sécurité publique**
- 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
- 8. Travaux publics**
- 8.1 Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Affectation des dépenses
 - 8.2 Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 – Affectation des dépenses
 - 8.3 Résolution 279-12-2024 – Remboursement au fonds de roulement
 - 8.4 Octroi de mandat – Service de laboratoire
 - 8.5 Octroi de mandat – Réfection routière chemin Rockway-Valley
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
- 9.1 Rapport du conseiller responsable
 - 9.2 Résolution 236.10.2024 – Affectation des dépenses en honoraires professionnels
 - 9.3 Résolution 283.12.2024 – Remboursement au fonds de roulement
 - 9.4 Autorisation de déboursé – Botanix Levert
 - 9.5 Remboursement de frais – Analyses d’eau – Lac Rognon
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- 10.1 Dépôt rapport Monsieur Martin Léger
 - 10.2 Avis de motion et présentation - abroger le règlement 539-19 - Ayant pour objet la citation du moulin à scie connu sous le nom du moulin à Thomas
 - 10.3 Adoption - Deuxième projet de règlement numéro 597-25 modifiant le règlement de zonage 352-02 afin d’inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d’habitations et aux unités d’habitations accessoires
 - 10.4 Adoption - Deuxième projet de règlement numéro 598-25 modifiant le règlement sur les permis et certificats 351-02 afin d’inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d’habitations (PIH), aux unités d’habitations accessoires (UHA) et certaines autres dispositions
 - 10.5 Adoption - Deuxième projet de règlement numéro 599-25 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale 357-02 afin d’inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d’habitations (PIH)
 - 10.6 Adoption - Deuxième projet de règlement numéro 600-25 modifiant le règlement de lotissement 353-02 afin d’inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d’habitations (PIH)
 - 10.7 Demande d’usage conditionnel « Résidence de tourisme » - 1067 Lac de la Sucrierie

- 10.8 Demande de financement au fond visant la mise en valeur et la protection des rivières 2025
- 10.9 Location d'un véhicule pour le service de l'urbanisme et de l'environnement

11. Loisirs et culture

- 11.1 Loisirs et culture - Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Embauches animatrices de camp de jour
- 11.3 Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête Nationale du Québec – Dépôt d'une demande
- 11.4 Comité MADA – Nomination à titre de membre du comité de pilotage
- 11.5 Jeux du Québec – Remboursement des frais d'inscription

12. Histoire et patrimoine

- 12.1 Centre d'interprétation du territoire d'Amherst – Affectation des dépenses

13. Affaire(s) nouvelle(s)

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 066.04.2025 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en modifiant le point suivant :

- 6.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement 601-25 Décrétant une dépense de 880 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin de Rockway-Valley ;

Et en retirant les points suivants :

- 8.5 Octroi de mandat – Réfection routière chemin Rockway-Valley ;
- 10.1 Dépôt rapport Monsieur Martin Léger;
- 10.3 Adoption - Deuxième projet de règlement numéro 597-25 modifiant le règlement de zonage 352-02 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations et aux unités d'habitations accessoires ;
- 10.4 Adoption - Deuxième projet de règlement numéro 598-25 modifiant le règlement sur les permis et certificats 351-02 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH), aux unités d'habitations accessoires (UHA) et certaines autres dispositions ;
- 10.5 Adoption - Deuxième projet de règlement numéro 599-25 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 357-02 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH) ;
- 10.6 Adoption - Deuxième projet de règlement numéro 600-25 modifiant le règlement de lotissement 353-02 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations (PIH) ;
- 10.9 Location d'un véhicule pour le service de l'urbanisme et de l'environnement ;

Adoptée à la majorité

3 RÉS 067.04.2025 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025, résolutions numéros 037.03.2025 à 065.03.2025 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2025

4.1 RÉS 068.04.2025 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MARS 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-03-2025 au 31-03-2025 pour un montant total de 400 138.49 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 61 028.13 \$

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 601-25 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 880 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 880 000 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE ROCKWAY-VALLEY

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait la présentation du projet de règlement 601-25 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin de Rockway-Valley.

Madame la conseillère Caroline Champoux donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une assemblée ultérieure l'adoption du projet de règlement numéro 601-25.

6.2 RÉS 069.04.2025 PROTOCOLE D'ENTENTE DE FINANCEMENT – ICI VENDÉE

Monsieur Robert Cardinal mentionne son conflit d'intérêt se retire des délibérations et ne prend pas part au vote.

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et l'organisme Ici Vendée dans le cadre du programme d'aide financière aux organismes à but non lucratif voué à la revitalisation des villages ;

CONSIDÉRANT que selon le protocole d'entente, le montant du financement doit être remboursable en versements égaux de 2 500.00 \$, sur une période de 10 ans, sans intérêt et payable annuellement ;

CONSIDÉRANT qu'en 2024, le remboursement effectué par Ici Vendée était de 5 000.00 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte de reporter le remboursement normalement dû cette année soit effectué en 2026.

Adopté à la majorité

6.3 RÉS 070.04.2025 DÉPÔT DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT la liste de destruction des archives préparée en conformité avec le calendrier de conservation des archives municipale ;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

Que le conseil accepte la liste de destruction des archives telle que déposée par Monsieur Martin Léger, directeur général, greffier-trésorier, le tout en conformité avec le calendrier de conservation des archives municipale.

Adoptée à la majorité

6.4 RÉS 071.04.2025 TAXES IMPAYÉES – ENVOI DE DOSSIERS AU PROCUREUR

CONSIDÉRANT la liste des dossiers de taxes impayées déposé par Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à transmettre la liste des dossiers de taxes impayées à la firme PFD Avocats, pour percevoir les taxes municipales impayées en prenant tous les moyens et recours judiciaires appropriés.

Adoptée à la majorité

6.5 RÉS 072.04.2025 RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS

CONSIDÉRANT le grabuge survenu le 5 avril en soirée, dans le parc école où des modules de jeux, table de pique-nique et autres éléments ont été empilés et déplacés ;

CONSIDÉRANT que le lendemain, dimanche 6 avril, un groupe de jeunes d'Amherst, informé de la situation, ont décidé d'aller remettre les modules et autres éléments en place pour que tout soit en ordre à l'arrivée des élèves le lundi matin ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil remercie et félicite les jeunes qui ont pris cette l'initiative et ont fait preuve, par le fait même, d'un grand sens civique et communautaire ;

QUE le conseil considère important de souligner publiquement de tels gestes.

Adoptée à la majorité

6.6 RÉS 073.04.2025 APPUI À LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE

L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adopté à la majorité

6.7 RÉS 074.04.2025 OCTROI DE MANDAT – ACTE DE SERVITUDE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente survenu entre la Municipalité d'Amherst et des citoyens visant l'autorisation de travaux de drainage des eaux pluviales sur leur terrain ;

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente prévoit la signature d'un acte de servitude selon les termes définis au protocole ;

CONSIDÉRANT que pour donner suite audit protocole il y a lieu de donner un mandat à un notaire pour la préparation de l'acte de servitude ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général, à octroyer un mandat de préparation d'un acte de servitude en conformité avec le protocole d'entente signé par les parties;

QUE, malgré ce qui est stipulé au protocole d'entente, un notaire de la région immédiate soit privilégié afin de faciliter la démarche.

Adopté à la majorité

6.8 RÉS 075.04.2025 ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes

âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

CONSIDÉRANT que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

CONSIDÉRANT que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

CONSIDÉRANT que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

CONSIDÉRANT que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

CONSIDÉRANT que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil municipal d'Amherst demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

- DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme ;
- DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

Adopté à la majorité

6.9

RÉS 076.04.2025 APPUI À LA VILLE DE BLAINVILLE

CONSIDÉRANT le principe d'autonomie municipale, lequel est reconnu par le gouvernement du Québec et permet à chaque municipalité d'aménager et de développer son territoire en considération des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qu'elle définit ;

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de bafouer ce principe en expropriant des terres protégées afin de les consacrer à une vocation industrielle, plus spécifiquement à l'enfouissement de déchets dangereux par l'entreprise Stablex ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise dispose déjà d'espaces qui lui ont été attribués et qui lui permettent de perpétuer ses opérations pour les 25 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que les activités de l'entreprise ont déjà dégradé la majorité de l'espace qui lui a été désigné et qu'elle compte laisser cette espace dans son état de dégradation ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise souhaite maintenant poursuivre ses activités en plein cœur du complexe de la Grande Tourbière de Blainville qui s'étend sur un territoire de plus de 500 hectares ;

CONSIDÉRANT que ce territoire rassemble l'essentiel des réservoirs de biodiversité terrestre du Grand Montréal ;

CONSIDÉRANT que le BAPE a recommandé de refuser le projet de l'entreprise en 2023 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite accorder ce privilège à l'entreprise appartenant à des intérêts américains situés à Phoenix (AZ), alors que des milliers d'entreprises et d'emplois sont mis en péril par les politiques protectionnistes des États-Unis d'Amérique ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

DE demander au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à sa volonté d'exproprier les terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville au profit d'une multinationale américaine ;

DE demander au gouvernement du Québec de réitérer son engagement pour le respect du principe d'autonomie municipale et pour la responsabilité dévolue aux municipalités d'aménager et développer leur territoire.

Adopté à la majorité

**6.10 RÉS 077.04.2025 RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN
COORDONNATEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT la résolution 029.02.2025 par laquelle le conseil autorisait monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à l'affichage d'un poste de directeur aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT que, à la suite des rencontres des candidats sélectionnés, le comité de sélection en est venu à la conclusion que, malgré les qualifications des candidats, aucuns ne pouvaient occuper le poste de directeur aux travaux publics;

CONSIDÉRANT que, malgré tout, un candidat a l'expérience et les connaissances en lien avec les besoins de la Municipalité autant au niveau des travaux publics que de l'aqueduc et qu'il pourrait potentiellement, à moyen terme, occuper le poste de directeur aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT que le candidat s'est montré ouvert et intéressé à suivre les formations nécessaires afin de compléter l'expérience déjà acquise ;

CONSIDÉRANT les rencontres avec le candidat et l'entente survenu avec le directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise l'embauche de monsieur Cédric Charlebois-Perreault au poste de coordonnateur adjoint aux travaux publics selon les conditions prévues au contrat et négociées avec le directeur général et greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de mars 2025. Durant le mois de mars, il y a eu six (6) interventions, trois (3) de priorité « 1 » et trois (3) de priorité « 0 ».

Monsieur Duval informe également le conseil des démarches de recrutement pour trouver de nouveaux pompiers sur le territoire de la Municipalité.

8 TRAVAUX PUBLICS

**8.1 RÉS 078.04.2025 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) –
AFFECTATION DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la résolution 195.09.2024 par laquelle le conseil autorisait la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande la Municipalité a reçu confirmation d'une subvention de 563 883 \$ du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour des travaux de réfection du chemin Rockway-Valley ;

CONSIDÉRANT que le conseil a accepté l'offre de services numéro OS-11793 déposée par Équipe Laurence au montant de 10 250.00 \$ pour la phase de conception des plans et devis et gestion de l'appel d'offres et de 34 500.00 \$ pour la phase de surveillance des travaux soit un montant total de 44 750.00 \$ avant taxes ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser comment seront affecté les honoraires en lien avec ce projet réalisé dans le cadre du PAVL ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE les dépenses pour la phase de conception des plans et devis et gestion de l'appel d'offres ainsi que pour la phase de surveillance des travaux soient affectées au règlement d'emprunt adopté pour la réalisation de ce projet ;

QUE monsieur Martin Léger soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adopté à la majorité

**8.2 RÉS 079.04.2025 PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES
INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC
(TECQ) 2024-2028 – AFFECTATION DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT le Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce programme des professionnels devront être mandatés pour l'accompagnement de la Municipalité et la réalisation des études requises afin de bénéficier des subventions prévues au programme ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE les dépenses afférentes au Programme de transfère pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 soient affectées à un règlement d'emprunt à être adopté en temps opportun.

Adoptée à la majorité

**8.3 RÉS 080.04.2025 RÉSOLUTION 279.12.2024 – REMBOURSEMENT AU
FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT la résolution 279.12.2024 par laquelle le conseil autorisait un déboursé de 12 283.00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une remorque ARW140931 noir an aluminium et prévoyait que cette dépense soit imputée au fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT que la résolution aurait dû préciser le nombre d'année de remboursement audit fonds ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE cette dépense soit imputée à même le Fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à la majorité

8.4 RÉS 081.04.2025 OCTROI DE MANDAT – SERVICE DE LABORATOIRE

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de réfection routière – Chemin de Rockway-Valley, les services d’un laboratoire pour le contrôle des matériaux et caractérisation des sols sera nécessaire ;

CONSIDÉRANT que, à la suite de l’appel d’offres sur invitation, trois (3) soumissions ont été reçues ;

CONSIDÉRANT la proposition du plus bas soumissionnaire, soit l’entreprise DEC Enviro ;

CONSIDÉRANT la recommandation d’Équipe Laurence Inc., représenté par monsieur Pierre-Augustin Berthet, ing. ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Pierre-Augustin Berthet, ing. et accepte l’offre de service déposée par la firme DEC Enviro pour le contrôle des matériaux et caractérisation des sols au montant de 18 286,77 \$ taxes incluses ;

QUE cette dépense soit affectée au règlement d’emprunt adopté pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à la majorité

**8.5 RÉS 000.04.2025 OCTROI DE MANDAT – RÉFECTION ROUTIÈRE
CHEMIN ROCKWAY-VALLEY**

Ce point est retiré de l’ordre du jour

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 ENVIRONNEMENT – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE

Monsieur Robert Laperrière fait rapport au conseil de la visioconférence tenue le 18 mars dernier ayant pour sujet *Les aires protégées en terres publiques dans les Laurentides*. Il souligne que quarante (40) projets ont été présenté représentant 14,6 % des terres publiques de la région des Laurentides. C’est à l’automne 2025 que prendront place les phases d’information et de concertation.

Monsieur Robert Laperrière fait également état du rapport de suivi de la qualité de l’eau de la rivière Maskinongé pour la saison 2024. Les résultats des échantillonnages réalisés entre mai et octobre 2024 à la station Mask52 sur la rivière Maskinongé confirment une qualité de l’eau satisfaisante selon les critères de protection des activités récréatives, de la vie aquatique et de l’esthétique des cours d’eau. Aucun dépassement des seuils de qualité n’a été observé en 2024 pour les trois paramètres suivis, soit les coliformes fécaux (CF), le phosphore total (P.T.PER) et les matières en suspension (SS).

**9.2 RÉS 082.04.2025 RÉSOLUTION 236.10.2024 – AFFECTATION DES
DÉPENSES EN HONORAIRES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT la résolution 236.10.2024 par laquelle le conseil acceptait l'offre de service professionnelle pour la production d'un rapport visant l'implantation d'un nouveau système sanitaire à la Halte routière au montant de 3 500.00 \$;

CONSIDÉRANT que la production du rapport ainsi que l'implantation du nouveau système sanitaire devraient se réaliser au courant de l'année 2025 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE cette dépense soit affectée au Fonds de parcs.

Adoptée à la majorité

9.3 RÉS 083.04.2025 RÉSOLUTION 283.12.2024 – REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 283.12.2024 par laquelle le conseil autorisait un déboursé de 6 814.00 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'une remorque WPP903556 Wells cargo FT610S2-D et prévoyait que cette dépense soit imputée au fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT que la résolution aurait dû préciser le nombre d'année de remboursement audit fonds ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE cette dépense soit imputée à même le Fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

Adoptée à la majorité

9.4 RÉS 084.04.2025 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – BOTANIX LEVERT

CONSIDÉRANT les vingt-quatre (24) bacs à fleurs répartis dans les trois (3) noyaux villageois ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Botanix Levert pour la plantation de nos bacs à fleurs ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer l'offre de service de Botanix Levert au montant de 4 308 \$ plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit affectée au poste 02 70150 520.

Adoptée à la majorité

9.5 RÉS 085.04.2025 REMBOURSEMENT DE FRAIS – ANALYSES D'EAU – LAC ROGNON

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association pour la défense et la protection du Lac Rognon d'un montant de 197.34 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2024 ;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la *Politique relative au remboursement des analyses d'eau* ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association pour la défense et la protection du Lac Rognon pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2024 pour un montant de 98.67\$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – ABROGER LE RÈGLEMENT 539-19 – AYANT POUR OBJET LA CITATION DU MOULIN À SCIE CONNU SOUS LE NOM DU MOULIN À THOMAS

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait la présentation concernant l'abrogation du règlement 539-19 ayant pour objet la citation du moulin à scie connu sous le nom du Moulin à Thomas

Monsieur le conseiller Luc Tremblay donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une assemblée ultérieure l'abrogation du règlement 539-19.

10.3 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 597-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 352-02 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITION RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATIONS ET AUX UNITÉS D'HABITATIONS ACCESSOIRES

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10.4 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 598-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 351-02 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATIONS (PIH), AUX UNITÉS D'HABITATIONS ACCESSOIRES (UHA) ET CERTAINES AUTRES DISPOSITIONS

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10.5 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 599-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 357-02 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATIONS (PIH)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

10.6 ADOPTION – DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 600-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 353-02 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS D'HABITATIONS (PIH)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Monsieur Luc Tremblay mentionne son conflit d'intérêt se retire des délibérations et ne prend pas part au vote.

CONSIDÉRANT que la demande de location court terme est pour une résidence unifamiliale ;

CONSIDÉRANT que la personne désignée responsable lors des locations de veiller au maintien de la quiétude pour le voisinage réside à proximité de la propriété ;

CONSIDÉRANT que la résidence possède 3 chambres à coucher ;

CONSIDÉRANT que la propriété est bien entourée de forêt pour assurer une zone tampon avec les voisins immédiats ;

CONSIDÉRANT que l'aménagement de la rive présente quelques points de non-conformité dont le contrôle de la végétation (tonte de la pelouse) et la présence d'un rond-de-feu ;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable d'informer le propriétaire des points de non-conformités de sa bande de protection riveraine ;

CONSIDÉRANT que la demande de location court terme n'engendrera pas plus de circulation automobile qu'au quotidien ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas, dans un rayon de 500 mètres une autre résidence louée à court terme ;

CONSIDÉRANT que le pourcentage maximum de 7% de propriétés situées au pourtour du lac de la Sucrierie n'est pas atteint avec l'ajout d'un autre hébergement touristique ;

CONSÉQUEMMENT, le Comité recommande à l'unanimité que les élus municipaux autorisent la demande de location court terme de la résidence ;

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de location court terme ;

Une question est posée en lien avec la bande riveraine de la propriété. Il est fait mention que le propriétaire sera informé des éléments à corriger.

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la demande de location court terme UC001-2025 afin de permettre l'usage de résidence de tourisme pour la propriété sise au 1067 Chemin du Lac-de-la-Sucrierie soit acceptée aux conditions suivantes :

○ Que la servitude de passage, qui emprunte l'entrée privée mitoyenne pour la propriété du 1075 chemin du Lac-de-la-Sucrierie, soit préservée tant et aussi longtemps que la propriété du 1075 chemin du Lac-de-la-Sucrierie n'ait sa propre entrée privée ;

○ Que la vidange de la fosse septique ou le mesurage des boues soit sur la base d'une occupation annuelle, soit aux 2 ans ;

Adoptée à la majorité

10.8 **RÉS 087.04.2025** **DEMANDE DE FINANCEMENT AU FOND VISANT LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES RIVIÈRES 2025**

CONSIDÉRANT l'objectif principal auquel se rapporte ce projet, d'aménager des accès publics aux rivières et consolider et valoriser les accès existants ;

CONSIDÉRANT les impacts sur l'amélioration des accès pour la protection aux rivières tant sur le plan social, économique et environnemental ;

CONSIDÉRANT que l'entente a comme objectifs de favoriser la mise en valeur des rivières de la région des Laurentides, d'en faciliter les accès publics, d'en protéger la qualité et la santé afin d'améliorer les milieux de vie riverains ainsi que la pratique des activités nautiques non motorisées et de plein air ;

CONSIDÉRANT que la mise de fonds de la Municipalité d'Amherst sera d'un montant de 29 400\$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE madame France Granger, coordonnatrice en urbanisme et en environnement sera la personne responsable du projet ;

QUE monsieur Martin Léger, directeur général, soit autorisé à faire la demande officielle de subvention au fond visant la mise en valeur et la protection des rivières 2025 de la MRC des Laurentides ;

QU'advenant l'octroi de la subvention, la dépense de la Municipalité soit imputée au Fonds de parcs et espaces verts.

Adoptée à la majorité

10.9 **RÉS 000.04.2025** **LOCATION D'UN VÉHICULE POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

11. **LOISIRS ET CULTURE**

11.1 **LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de nos bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Saint-Rémi, pour le mois de mars, on compte 86 visiteurs, 114 prêts de livres (numériques et papier) et 40 prêts entre bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Vendée, pour le mois de mars, on compte 125 visiteurs, 168 prêts de livres (numériques et papier) et 21 prêts entre bibliothèques.

Madame Champoux fait également le résumé des activités du service des loisirs en insistant sur les activités à venir.

11.2 **RÉS 088.04.2025** **EMBAUCHES ANIMATRICES DE CAMP DE JOUR**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst met sur pied durant la saison estivale son camp de jour ;

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’embaucher des animateurs pour le camp de jour 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil entérine l’embauche des personnes suivantes à titre d’animateur au camp de jour pour la saison 2025 selon le taux horaire prévu à la classe 1 échelon 5 de la classe salariale ou selon l’ancienneté :

- Juliette Paquette
- Coralie Vendette
- Daphnée Marchand
- Félix Marchand

QUE le conseil entérine l’embauche de Maïka Leblanc-Côté comme cheffe animatrice pour la saison 2025 selon les conditions prévues à la lettre d’entente.

QUE le conseil entérine l’embauche de Flavie Dugré comme aide-animatrice pour la saison 2025 selon le taux horaire de la classe 1 échelon 1 de la classe salariale établie.

Adoptée à la majorité

11.3

RÉS 089.04.2025

**PROGRAMME D’ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX
CÉLÉBRATIONS LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE DU
QUÉBEC – DÉPÔT D’UNE DEMANDE**

CONSIDÉRANT le *Programme d’assistance financière aux célébrations locales* de la Fête Nationale du Québec qui vise à promouvoir l’organisation de célébrations qui suscitent la participation et la fierté de toutes les Québécoises et tous les Québécois à la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d’organiser les célébrations de la Fête Nationale du Québec dans le secteur de Vendée en 2025 ;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise Madame Élise Therrien, technicienne en loisirs à déposer, pour et au nom de la Municipalité d’Amherst, une demande d’aide financière dans le cadre du *Programme d’assistance financière aux célébrations locales* de la Fête Nationale du Québec et à signer tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

11.4

RÉS 090.04.2025

**COMITÉ MADA – NOMINATION À TITRE DE MEMBRE
DU COMITÉ DE PILOTAGE**

CONSIDÉRANT la résolution #059-03-2025 à laquelle la Municipalité a procédé à la mise à jour de sa politique des aînés ;

CONSIDÉRANT qu’un comité de pilotage a été constituer pour la mise à jour de cette politique ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

D'ajouter Mme Sylvie Millette à titre de représentante des aînés au sein du comité de pilotage.

Adoptée à la majorité

11.5 RÉS 091.04.2025 JEUX DU QUÉBEC – REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

CONSIDÉRANT les deux prochaines finales provinciales des Jeux du Québec qui se tiendront à Trois-Rivières du 25 juillet au 3 août 2025 et, à Blainville, du 27 février au 7 mars 2026;

CONSIDÉRANT que le conseil désire encourager les athlètes de la Municipalité d'Amherst qui pourraient être sélectionnés pour les Jeux;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens, la Municipalité pourrait rembourser le coût d'inscription de ses athlètes participant aux Jeux;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la Municipalité d'Amherst s'engage à rembourser le coût d'inscription des athlètes provenant de la Municipalité pour les jeux du Québec de Trois-Rivières, à l'été 2025 au montant de 150 \$ par athlète, et ceux de Blainville, à l'hiver 2026, au montant de 150 \$ à 160 \$ par athlète;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

12.1 RÉS 092.04.2025 CENTRE D'INTERPRÉTATION DU TERRITOIRE D'AMHERST – AFFECTATION DES DÉPENSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

Que toute dépense associée au Centre d'Interprétation au-delà des subventions, soit imputée au surplus non-affecté.

Adoptée à la majorité

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 093 .04.2025 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20 h 45.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire